

## UN PROCESSUS CHAOTIQUE ET ANTIDÉMOCRATIQUE

**Septembre 2005** : première rencontre à propos d'un projet éolien qui pourrait être de type communautaire; aucune suite n'est donnée à cette rencontre.

**Janvier 2006**: adoption du règlement de contrôle intérimaire (RCI) fixant un cadre à l'implantation d'éoliennes dans la MRC; la population n'est pas consultée. Ententes secrètes entre propriétaires et promoteur et entre municipalités et promoteur qui se poursuivent jusqu'en 2009.

**Été 2007** : sans présentation orale, le promoteur Geilectric affiche à Ste Sophie des maquettes représentant l'emplacement des éoliennes. De nombreux résidants sont furieux de voir le territoire parsemé d'éoliennes industrielles sans avoir été informés ni consultés.

**Mai 2008** : le projet éolien de l'Érable est retenu par Hydro-Québec.

**Septembre 2008** : un groupe de résidants de St-Ferdinand et Ste-Sophie crée le CIRPÉÉ (Comité pour une intégration réussie du projet éolien de l'Érable) qui réclame du promoteur et des élus des modifications majeures au projet, des cartes claires montrant toutes les résidences touchées par le parc projeté et des études sur le bruit, les tensions parasites, les impacts socio-économiques etc. **Sans résultat!**

**Décembre 2008** : soirée d'information du promoteur Énerfin, à St-Ferdinand, pour présenter le projet à la population; **seuls les propriétaires signataires reçoivent une invitation. La population est avisée par un petit encadré paru la veille dans le journal l'Avenir!** Donc, la majorité des gens présents seront les propriétaires concernés!

**Mars 2009** : création d'un comité de suivi, dont l'objectif avoué est d'implanter le projet. En fait, un comité de concertation, composé entre autre de citoyens, aurait dû être créé dès octobre 2005. «La concertation devrait apparaître très tôt, dès la conception du projet, dans le processus décisionnel pour réduire les risques de désaccord sur un projet éolien en prenant en compte les différents points de vue» (Énergie éolienne et acceptabilité sociale : Guide à l'intention des élus municipaux, p. 55).

**Mai 2009** : présentation par le promoteur de l'étude d'impact environnemental de SNC-Lavalin. **Il est demandé au promoteur d'inviter, par un envoi postal particulier, toute la population concernée à cette assemblée. Mais, encore une fois, seuls les signataires de contrats ont droit à ce traitement.** Ayant prévu la manœuvre, notre groupe distribue un bulletin d'information invitant toute la population. Plus de 200 personnes assistent à une soirée houleuse : études faibles ou biaisées, réponses évasives, enjeux majeurs escamotés.

Frustré par l'attitude antidémocratique, intransigeante et unilatérale des promoteurs, le CIRPÉÉ se dissout et donne naissance au Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA). Le RDDA vise à informer les citoyens et à dénoncer le projet d'implantation du parc éolien industriel de l'Érable en milieu habité.

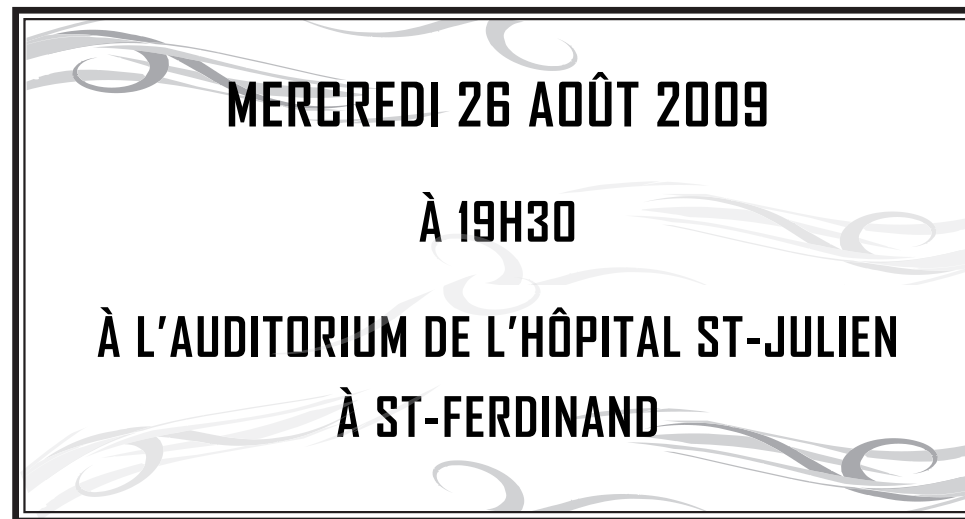
Texte de Claude Charron

## SOIRÉE PUBLIQUE D'INFORMATION

Des citoyens opposés au projet éolien de l'Érable, dont des membres du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) organisent une importante soirée d'information sur ce projet, pour la population des trois municipalités touchées soit St-Ferdinand, Ste-Sophie et St-Pierre-Baptiste. La population des municipalités environnantes aussi concernée par ce projet, dont Irlande, Ste-Hélène etc., est également invitée. Au programme de la soirée :

- une simulation vidéo du projet éolien de l'Érable, réalisée et présentée par le cinéaste réputé Raoul Jomphe, qui a vécu l'implantation du premier parc éolien du Québec, dans la MRC de Matane;

- les impacts du projet éolien de l'Érable sur l'occupation du territoire, sur la santé etc.



## NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS!

Consultez notre site internet : [www.rdda.ca](http://www.rdda.ca)

*LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS*

## MANIFESTATION ET PRÉSENCE MASSIVE AU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi, 10 août dernier, plus de cent manifestants ont marché dans St-Ferdinand pour démontrer aux élus municipaux et provinciaux leur forte opposition au projet éolien de l'Érable. Cent cinquante (150) lettres, destinées aux ministres des Affaires municipales Laurent Lessard, de l'Environnement Line Beauchamp et à la chef du développement durable d'Hydro Québec, Maria Vaccaro, ont été distribuées aux citoyens désireux de les acheminer aux personnes concernées.

La marche s'est terminée au centre communautaire du village, lieu de l'assemblée du conseil municipal, monsieur le maire ayant acquiescé à la demande du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA) de tenir l'assemblée du conseil à un endroit pouvant accueillir tous les gens intéressés à suivre les débats.

Carol Isabel, dans Le journal l'Avenir, a fait largement écho de la manifestation et des débats qui l'ont suivie. Ajoutons simplement cette question soulevée par un citoyen durant l'assemblée du conseil: "Quels seront, Monsieur le Maire, les revenus nets de St-Ferdinand, c'est-à-dire après toutes les dépenses, que générera le projet éolien?" Ne pouvant pas répondre de façon claire à cette question, le maire a renvoyé le citoyen à l'entente signée avec le promoteur Énerfin.

Enfin, Pierre Séguin, porte-parole du RDDA, a remis au maire et aux conseillers une lettre évoquant le témoignage touchant d'un maire français qui a vécu avant et après l'implantation d'éoliennes dans son village. Ce texte, paru dans la revue française Valeurs actuelles, est disponible sur Internet à l'adresse suivante : [http://www.emediat.fr/general/la-guerre-des-éoliennes\\_4175.html](http://www.emediat.fr/general/la-guerre-des-éoliennes_4175.html)

*Dans ce numéro:*

Un processus chaotique et antidémocratique  
Membres du RDDA: présentation de Claude Charron  
Coin photo  
MRC et élus municipaux n'ont pas fait leurs devoirs!  
Soirée publique d'information

Rédaction du bulletin d'information : Claude Charron et Michel Vachon

## MEMBRES DU RDDA

### PRÉSENTATION DE CLAUDE CHARRON

Résidant du secteur Vianney depuis 1981, conjoint de Lucie Croteau de St-Ferdinand, il s'implique activement dans plusieurs sphères de sa municipalité :

- conseiller municipal de Vianney pendant sept ans;
- membre du comité de fusion des municipalités de Vianney, de Bernierville et de St-Ferdinand;
- fondateur du journal municipal l'Info-Vianney;
- coordonnateur de la Bibliothèque municipale de Vianney pendant dix ans;
- coordonnateur du Centre de ski de fond pendant les dix dernières années; « La Clé des bois », avec un achalandage moyen de 1500 jours/ski par année, attire des visiteurs de partout au Québec, tout en faisant la joie des résidants de la région.

Écologiste convaincu, amant de la nature, il s'est fait ambassadeur de la région en vantant les beautés de St-Ferdinand pour en faire profiter le plus grand nombre de gens grâce à son travail au Centre de ski de fond. « Toutes ces richesses qui nous entourent, cette qualité de vie exceptionnelle qui m'a fait prendre racine ici, j'aime les faire découvrir et les partager avec nos membres et nos visiteurs ».

### NOUS SOLLICITONS VOTRE APPUI

L'impression et la distribution de chacun des numéros de ce bulletin, fait pour et par les citoyens, s'élèvent à plusieurs centaines de dollars. Comme nous n'avons pas les moyens de la multinationale étrangère Énerfin, nous demandons votre aide. Vous pouvez déposer un don, même minime, à la Caisse du Carrefour minier de St-Ferdinand ou à une autre caisse au compte du RDDA

20274 -815- 110 228 4.

Vous pouvez aussi poster un chèque fait au nom de RDDA, à l'adresse suivante :

RDDA, 315 route Vianney, St-Ferdinand, G0N 1N0

**Merci à l'avance de votre appui.**

## COIN PHOTO



*Une centaine de personnes ont manifesté à St-Ferdinand pour démontrer leur opposition au projet éolien de l'Érable. Plus tard, les opposants comptaient environ 120 personnes massées dans le centre communautaire pour assister aux délibérations du conseil municipal.*

*Photo : Lucie Croteau*



*L'étude d'impact de SNC-Lavalin Environnement inc., 2008, commandée par le promoteur Énerfin, révèle, en page 137, qu'au total 63,0 hectares de déboisement seront nécessaires pour les 50 éoliennes, les chemins d'accès etc. Ces 63 hectares (155 acres ou 184 arpents) de forêts à déboiser correspondent à la superficie de 118 terrains de football (360 pieds X 160 pieds) ou 678 terrains de 100 pieds par 100 pieds.*

## MRC ET ÉLUS MUNICIPAUX N'ONT PAS FAIT LEURS DEVOIRS!

Le 7 février 2007, la ministre Normandeau déposait Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement- Pour un développement durable de l'énergie éolienne, afin de doter les MRC et les municipalités d'un outil d'encadrement pour les projets éoliens à venir : [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations\\_eoliennes.pdf](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/orientations_eoliennes.pdf). Nous constatons un **fossé très grand** entre les orientations du gouvernement et ce qui a été réalisé par le conseil municipal de St-Ferdinand et la MRC. En voici 3 exemples.

Orientations du gouvernement	Conduite observée dans la réalité
<b>1-</b> La population peut exprimer des préoccupations qui pourraient empêcher des projets éoliens dont les inquiétudes liées au bruit, la préservation du paysage et de la qualité de vie, la volonté de préserver des sites touristiques. ‘‘Le fait d’associer <b>activement</b> la <b>population des diverses parties</b> de son territoire pour déterminer ces particularités et préoccupations permettra à la MRC de mieux connaître les éléments susceptibles de favoriser l’acceptabilité sociale de la filière éolienne.’’ (page 12)	<b>1-</b> La MRC et les élus municipaux n’ont pas organisé eux-mêmes une seule assemblée publique pour informer les citoyens ou les consulter. Ils n’ont pas fait de sondages non plus. Pourtant, ils ont parrainé un sondage en mai 07 portant sur l’utilisation de l’auditorium et de la chapelle de l’hôpital! Les bulletins <u>Informations municipales</u> , n’ont jamais mentionné l’adoption par la MRC, en janvier 2006, du règlement de contrôle intérimaire (RCI) encadrant l’implantation d’éoliennes sur le territoire. Aucune information, aucune consultation, aucune concertation.
<b>2-</b> Le gouvernement demande à la MRC d’apporter une <b>attention particulière à la protection et à l’aménagement des paysages</b> de son territoire.’’ Puisque la population y vit au quotidien, ‘‘elle devra être <b>étroitement</b> associée à la détermination des paysages d’intérêt de son milieu...’’ (page 13)	<b>2-</b> Tous les citoyens de la municipalité auraient dû être consultés, le paysage étant une affaire de tous! Même les citoyens dont la résidence est située à proximité des éoliennes projetées n’ont pas été rencontrés, ni informés, encore moins consultés!
<b>3-</b> Considérant la difficulté de se représenter la présence d’éoliennes dans le paysage, ‘‘il est <b>fortement recommandé</b> à la MRC de recourir à une <b>expertise professionnelle reconnue</b> ’’ pour mieux évaluer l’impact des éoliennes et favoriser leur intégration visuelle. (page 13)	<b>3-</b> Des citoyens ont demandé de façon répétée que la MRC engage la firme indépendante Ruralys pour évaluer et simuler l’impact d’éoliennes de 450 pieds de hauteur sur le paysage de la région. La MRC n’a pas accepté.